

Questions orales

autre type de harcèlement au travail a un motif valable de quitter son emploi et sera protégé.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Dans les journaux de la fin de semaine, les Québécois ont pu lire une annonce d'une pleine page achetée par le ministre de l'Emploi et payée par les contribuables concernant les modifications proposées à l'assurance-chômage.

Comment le ministre peut-il concilier les modifications en disant, d'une part, qu'il veut réduire le déficit et, d'autre part, en dépensant des millions de dollars des contribuables pour vendre ces mesures draconniennes? Si, comme il vient de le dire en réponse à mon chef, le projet de loi C-105 a l'appui des Canadiens, pourquoi achète-t-il de la publicité pour vendre sa salade?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si les opposants à la mesure pouvaient expliquer ce que le projet de loi C-105 fait véritablement, si on cessait de faire peur aux pauvres gens avec les mesures du projet de loi C-105 et qu'on leur disait la vérité, on n'aurait pas besoin d'avoir à contenir de pareilles allégations, comme par exemple celle faite par la FTQ, au Québec, qu'une personne qui quitte son emploi à cause d'activités syndicales ne sera pas protégée alors que c'est carrément inscrit noir sur blanc dans la loi qu'elle obtient cette protection-là.

Donc, si vous voulez continuer la campagne de mésinformation, malheureusement, il faudra encore informer les Canadiens de la vérité, car c'est ce qu'ils veulent.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre a dit, hier soir à Radio-Canada, qu'il voulait s'attaquer à ceux qui choisissent volontairement d'être chômeurs.

Le ministre, si on veut faire la lumière sur tout ce dossier, est-il prêt à déposer en Chambre les données concernant le nombre de personnes qui lâcheraient leur emploi pour être trois mois—il faut bien y penser—qui pourraient être trois mois sans recevoir aucun revenu? Y a-t-il des gens qui se pénaliseraient pendant trois mois sans avoir de revenu? Est-il prêt à déposer ces données et aussi nous dire combien de ces gens ne se qualifient pas dans les 40 motifs qu'il a listés dans son annonce publicitaire de la fin de semaine?

Peut-il faire la lumière pour cette Chambre et pour les Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, sur 4 millions de réclamants l'année dernière en vertu du Régime d'assurance-chômage, la très vaste majorité de ces personnes ont obtenu leurs bénéfices dans un délai acceptable, un délai d'environ 30 jours.

Lorsqu'il y a un litige au niveau de la raison de la cessation d'emploi, il y a un processus en place. Mais l'alternative, monsieur le Président, si on est pour payer les bénéfices aux personnes du simple fait qu'elles le demandent, eh bien à ce moment-là, on a un système qui n'est plus administrable.

J'ai indiqué à la Chambre déjà que j'étais prêt à voir de quelle façon on pourrait, avec plus de célérité, adresser les questions lorsqu'il y a un conflit entre la donnée d'un employeur et d'un employé. C'est ce que mon ministère fait chaque jour.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, encore en fin de semaine, plus de 45 000 Québécois et Québécoises ont dit non au projet de loi C-105 à Montréal. Il y a unanimité à l'extérieur de la Chambre et encore, je vous rappelle qu'hier, on était plus de 45 000 à demander le retrait pur et simple du projet de loi C-105.

J'adresse donc cette question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Va-t-il écouter le monde pour qui il est censé travailler et retirer le projet de loi C-105?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à la différence de ce député et de ceux du côté de cette Chambre, il y a une foule de députés de toutes les régions du pays, particulièrement ceux du Québec, qui m'ont fait part des préoccupations de leurs concitoyens sur les changements. Et nous sommes à évaluer de quelle façon on peut s'assurer que les dispositions du projet de loi C-105 seront appliquées de façon juste, équitable et raisonnable sur le marché.

J'ai reçu de bonnes suggestions de mon caucus. J'en attends toujours des Néo-démocrates. J'imagine qu'elles vont tarder à venir, parce que des bonnes idées, c'est quelque chose de rare pour eux.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Bien sûr, monsieur le Président, que le meilleur avis que je pourrais donner au ministre serait de retirer le projet de loi.